

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 18 Décembre 2017

Le dix huit Décembre deux mil dix sept à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de  
BESSONNET Hervé Maire

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, DANIEAU Natacha, DILLET Sabrina, MIERZWA Michèle, NERAUDEAU Delphine, NEYRET Laurence, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, VRIGNAUD Béatrice, MM : COUSIN André, CROCHET Jean, DELEBARRE Maxime, POTIER Jocelyn, THUE Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GLACIAL Yves à M. BESSONNET Hervé, LARRIGNON Dominique à M. CROCHET Jean

Absent(s) : MM : MIGNE Hervé, SYRAS Teddy

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 11/12/2017

**Date d'affichage** : 12/12/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

le : 19/12/2017

et publication ou notification

du : 19/12/2017

**A été nommée secrétaire** : Mme BESSONNET Séverine

Le procès verbal de la réunion précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, a été adopté.

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Clôture budget assainissement

Décision modificative n°02 au budget général

Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire

#### **réf : 2017 12 01 - Clôture budget assainissement**

Monsieur le Maire

- rappelle au Conseil Municipal que le transfert de la compétence assainissement vers la communauté de Saint Gilles a été délibéré en réunion de conseil municipal lors de la séance du 16 octobre 2017 (délibération 2017\_10\_07).

- expose au Conseil Municipal que, par conséquent, le budget assainissement de la commune doit être clôturé au 31 décembre 2017.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la clôture du budget assainissement de la commune au 31 décembre 2017.

**A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 2017 12 02 - Décision modificative n°02 au budget général**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante (**budget principal**) :

Section d'investissement

D	10	10226	Remboursement taxe aménagement	1 043 €
D	10	2111	Terrains nus	- 1 043 €

**A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)**

**réf : 2017 12 03 - Décisions prises en vertu du pouvoir de délégation donnée au Maire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
- vu la délibération du Conseil Municipal n°2014\_04\_02 du 07 avril 2014 relative aux délégations du conseil municipal au Maire,

PREND ACTE des décisions municipales suivantes :

- 2017\_55 : Vente du tracteur immatriculé 1215 QF 41 (décision 2057\_52)

Le tracteur est en circulation en 1976. Il a été inscrit à l'inventaire de la commune en 1990 avec une valeur de 4813.23 €. Monsieur le Maire a accepté de le vendre au prix de 2200 € à un particulier.

- 2017\_56 : Renouvellement de la convention d'objectifs pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs de NOTRE DAME DE RIEZ (décision 2057\_53)

La première convention tripartite entre la commune, la communauté de communes et l'association LES AVENTUR'RIEZ a été établie pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2016. Puis Monsieur le Maire a pris une décision en janvier 2017 pour renouveler cette convention pour l'année en cours. Monsieur le Maire a accepté de renouveler la convention pour l'année 2018 parce que les termes initiaux sont inchangés.

**Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)**

**Questions diverses :**

- Hervé BESSONNET remercie les conseillers municipaux et les agents pour leur présence lors du Noël organisé le 15 décembre dernier, et plus particulièrement Dominique SIONNEAU pour la mise en oeuvre de cette réception.

- Les prochains conseils municipaux sont fixés les lundis :

- \* 29 janvier 2018,
- \* 19 février 2018 (attribution marchés centre technique municipal),
- \* 26 mars 2018 (budgets).

- Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des voeux du maire a lieu le samedi 13 janvier 2018 à 18h00. Elle sera précédée d'une rencontre avec les nouveaux habitants le même jour à 10h00.

- Maxime DELEBARRE informe, que des communes faisant partie de la communauté de communes du pays de Saint Gilles, exigent un contrôle assainissement avant la vente de maison. Il pense que la commune de NOTRE DAME DE RIEZ devrait agir de la même façon.

Etant donné le transfert de la compétence assainissement de la commune vers la communauté de communes, Monsieur le Maire demandera à la communauté de communes que la pratique soit harmonisée.

- Michèle MIERZWA anticipe sur son besoin au sujet de la décoration du repas des anciens de mars 2018. Elle demande aux conseillers municipaux de bien vouloir lui rapporter les coquilles de crustacées car le thème du repas sera la mer.

- Béatrice VRIGNAUD revient sur le spectacle de Noël réalisé le 02 décembre 2017. Elle remercie les conseillers municipaux présents. Cette manifestation a rencontré un grand succès puisque la salle polyvalente était pleine. De plus, le marché de Noël s'est très bien déroulé. Encore plus d'exposants que l'an passé étaient présents.

Séance levée à 21h40.

En mairie, le 19/12/2017

Le Maire

Hervé BESSONNET

